

Pièces spécifique à fournir en cas d'exercice d'une activité réglementée

Activité	Pièces à fournir au CFE	Autorité compétente
Architecte	Copie de l'inscription à l'Ordre des architectes.	Conseil régional de l'Ordre des architectes.
Commissionnaire de transport	Original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route.	DREAL
Crèche	Copie de l'autorisation du président du Conseil général après avis du maire de la commune d'implantation.	Conseil général de département.
Débit de boisson	Copie du récépissé qui vaut licence.	Mairie.
Entreprise de domiciliation	Copie de l'agrément délivré par la préfecture.	Préfecture.
Entreprise de travail temporaire	Copie de la déclaration préalable d'activité.	DIRECCTE
Entreprise de spectacles	Copie de la lettre de la DRAC notifiant le numéro d'enregistrement de la licence.	DRAC
Expert-comptable	Copie de l'inscription à l'Ordre des experts-comptables.	Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables.
Pharmacie	Copie de l'inscription au tableau de l'Ordre des pharmaciens.	Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens.
Restaurant	Copie du récépissé qui vaut licence.	Mairie.
Transport routier de marchandises	Original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route.	DREAL.
Transport routier de personnes	Original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route.	DREAL.

Pour prendre rdv au CFE de la Vienne

- **Par téléphone**
05 49 60 98 00

- **Par mail**
cfeciv@poitiers.cci.fr